



CONSEIL INTERCOMMUNAL

p.a. Pierre Schaller
Chemin du Creux 30
CP 69
1276 Gingins
Tel. 079 230.77.20
Courriel : pschaller@schaller-bois.ch

Procès-verbal du conseil intercommunal de l'AIAB Mardi 17 mai 2016 à 20h00, à Borex, salle des conférences Elisabeth de portes, bâtiment C, 3^e étage

Présidence : Monsieur Pierre Schaller.

Ouverture de la séance à 20h05.

Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 29 mars 2016
4. Communications du Comité de direction (CODIR)
5. Communications du Bureau
6. Préavis 03-2016 Demande d'un crédit de CHF 8'934'000.- destiné à financer les travaux de construction du restaurant et bibliothèque / médiathèque scolaires du Collège secondaire de Borex-Crassier (CSBC) – rapport de la commission de Gestion, rapport de la commission ad-hoc
7. Réponse du CoDir au postulat de Monsieur Bettens - nomination de la commission ad-hoc
8. Réponse du CoDir à la motion de Monsieur Bory - nomination de la commission ad-hoc
9. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e) du Conseil intercommunal Asse et Boiron
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel/Assermentation

Délégués présents : 26
Délégués excusés : 5
Délégué absent : 0

Il est procédé à l'assermentation de **Monsieur Pierre Bernet**, en remplacement de **Monsieur Didier Kvicinsky**, élu municipal à la commune de Crassier.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

Au vote, le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité.

- ✓ L'ordre du jour du Conseil intercommunal tel que soumis à l'assemblée.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 29 mars 2016

Aucune modification n'est formulée.

Au vote, le Conseil intercommunal accepte par 23 oui, 0 non, 2 abstentions

✓ Le procès-verbal du Conseil intercommunal du 29 mars 2016

4. Communications du Comité de Direction (CoDir)

Monsieur Serge Melly Président du CoDir, annonce que les communications du CoDir seront faites aux points 7 et 8 de l'ordre du jour.

5. Communications du Bureau

Concernant la salle du Conseil :

Le Président informe que le nom de la salle de réunion du Conseil intercommunal Asse et Boiron (CI AIAB) qui figure sur les convocations, les décisions et les procès-verbaux sera dorénavant mentionné comme suit :

« Borex, salle des conférences Elisabeth de portes - bâtiment C - 3^e étage ». Cette précision a été demandée par la commune de Signy.

Nouvelle législature 2016-2021 :

Le Président rappelle aux délégués et aux municipaux que leurs communes respectives doivent communiquer, dès que possible, au bureau de l'AIAB les noms et coordonnées des futurs membres qui seront élus pour la nouvelle législature 2016-2021. Ceci, afin de pouvoir les convoquer à l'assemblée de l'assermentation qui aura lieu le 6 juillet prochain et qui sera présidée par Monsieur le préfet.

6. Préavis 03-2016 Demande d'un crédit de CHF 8'934'000.- destiné à financer les travaux de construction du restaurant et bibliothèque / médiathèque scolaires du Collège secondaire de Borex-Crassier (CSBC) – rapport de la commission de Gestion, rapport de la commission ad-hoc

La lecture du rapport de la commission de gestion est faite par **Monsieur Marc Bory**. Celle-ci propose un amendement **au point 2** de la conclusion du préavis soit :

« Accorder un crédit de CHF 8'934'000 et de financer le montant de CHF 8'934'000 par un emprunt bancaire selon les conditions du marché, dès l'acceptation, dans un délai maximum d'un an de la modification de l'article 25 alinéa 3 des statuts de l'AIAB par les communes membres et le Conseil d'Etat. »

S'ensuit la lecture du rapport de la commission ad-hoc par **Monsieur Edwin RoCHAT** qui relève les points suivants :

Équipements techniques :

- *un ascenseur monte-charge a été supprimé car certains locaux de stockage ont regagné l'étage cuisine,*
- *seul un ascenseur reliera les 3 niveaux du bâtiment dès l'entrée principale,*
- *l'emplacement de la chaufferie a aussi trouvé un endroit plus adéquat*

Monsieur Serge Melly prend la parole. Il remercie les deux commissions qui ont travaillé sur ce préavis ainsi que pour les remarques et observations qui ont été faites. Il informe que le CoDir a décidé d'accepter l'amendement proposé tout en y suggérant une modification soit : de modifier la date du délai fixé « *au maximum d'un an* » et de la remplacer par celle du « 15 octobre 2016 ».



La discussion est ouverte, **Monsieur Sonney** délégué de la Municipalité de Gingins intervient pour affirmer que l'on ne peut accepter cet amendement car il conditionne le préavis et que cela n'est pas possible. **M. Melly** répond que le CoDir a soumis cette problématique à M. Le Préfet **Jean-Pierre Dériaz** et c'est ce dernier qui a proposé cette solution.

M. Sonney pose la question suivante « que se passerait-il si une ou par exemple deux communes n'accepteraient pas d'élever le plafond d'endettement, le montant demandé serait-il dès lors l'affaire des seules communes ayant accepté cette augmentation ? » **M. Melly**, répond que cette éventualité n'a pas été étudiée mais que si cela se produisait, tout le processus serait arrêté, tout serait dès lors à réétudier !.. Différentes autres questions d'ordre général sont posées, le CoDir répond clairement à toutes ces questions.

Le Président clôt la discussion et fait passer au vote le sous-amendement proposé par le CoDir et ensuite l'amendement proposé par la commission de gestion.

Au vote, le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité le sous-amendement du CoDir.

Au vote, le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité l'amendement de la commission de gestion tenant compte du sous-amendement.

Puis le Président fait voter l'assemblée sur le préavis 03-2016 tel qu'amendé soit :

1. d'adopter le préavis d'investissement n° 03-2016 : Collège secondaire de Borex Crassier ; construction d'un restaurant et bibliothèque / médiathèque scolaires sur la parcelle 128 de la commune de Crassier demande de crédit de CHF 8'934'000.- destiné à financer les travaux de construction du bâtiment
2. d'accorder un crédit de CHF 8'934'000.- pour la réalisation des travaux
3. de financer le montant de CHF 5'300'000.- par un emprunt bancaire selon les conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement 2011-2016
4. de financer le montant de CHF 3'634'000.- par un emprunt bancaire selon les conditions du marché, dès l'acceptation de la modification de l'art. 25 alinéa 3 des statuts de l'AIAB, par les 9 communes membres ainsi que le Conseil d'Etat et ce dans un délai fixé au 15 octobre 2016
5. d'amortir cet investissement net de CHF 8'934'000.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 300'000.- par année, la première fois au budget 2019, par le compte 352.331.2
6. d'apporter dès le budget 2019, les charges d'intérêts par le compte 352.390.1

Au vote et à mains levées, le Conseil intercommunal décide par 20 oui, 5 non et 1 abstention

- ✓ d'accepter le préavis 03-2016 tel qu'amendé

7. Réponse du CoDir au postulat de Monsieur Bettens – nomination d'une commission ad-hoc:

Monsieur Serge Melly donne la lecture du rapport du CoDir au postulat Bettens. Celui-ci recommande de ne pas entrer en matière.



Monsieur Jean-Robert Belfens propose de nommer une commission de 9 membres (1 membre par commune) afin que chacune soit informée correctement et puisse prendre des décisions en toutes connaissances de cause.

Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité de nommer une commission de 9 membres, mais de sursoir à la nomination de celle-ci lors de ce conseil, soit de reporter la nomination de cette commission au prochain conseil, ceci afin de la composer de conseillers qui formeront le conseil de la législature 2016-2021 et qui entreront en fonction le 6 juillet prochain.

8. Réponse du CoDir à la motion de Monsieur Bory – nomination d'une commission ad-hoc

Monsieur Serge Melly donne la lecture du rapport du CoDir à la motion Bory. En conclusion, le CoDir recommande à la commission ad-hoc, et par elle au Conseil intercommunal de ne pas entrer en matière.

Spontanément **Monsieur Marc Bory** retire sa motion, arguant que les statuts seront discutés avec la nouvelle législature 2016-2021 et que la commission nommée à cet effet pourrait faire des propositions allant dans le sens de sa motion.

Le Président le remercie, le conseil prend acte de ce retrait.

9. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e) du Conseil intercommunal Asse et Boiron

Le Président demande à l'assemblée si un(e) membre est intéressé(e) et attend une ou des propositions. Comme ce n'est pas le cas, il propose par une présentation détaillée, Madame Nathalie Haab comme secrétaire suppléante du Conseil intercommunal. Madame Nathalie Haab est actuellement, entre autres, la secrétaire du Conseil communal de Gingins et connaissant bien ses aptitudes, Il recommande sa nomination au conseil intercommunal.

Au vote, le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité

- ✓ **Madame Nathalie Haab** en tant que secrétaire suppléante du Conseil intercommunal Asse et Boiron

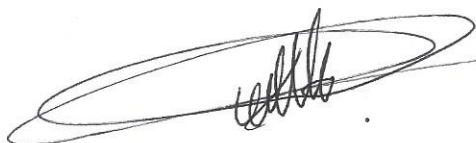
10. Divers et propositions individuelles :

La parole n'est pas demandée.

Le Président annonce la date du prochain Conseil intercommunal qui aura lieu le 27 septembre 2016, et invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h05.

Le Président
Pierre Schaller



La Secrétaire
Tina Hölzel

